



## Saisie suite Crédit à la consommation de 2000

-----  
Par Bab

Bonjour, un huissier m'a laissé un avis de saisie avec en manuscrit « merci de me contacter d'urgence avant ouverture forcée de votre porte à vos frais ».

Je n'ai reçu que des réclamations par voie postale (en courrier normal..pas en RAR).

Je ne vois pas à quoi cette dette fait référence (seulement une référence dossier Cofidis)... Cela apparaît être une dette des années 2000.

Depuis un an je suis appelée au travail; de crainte, j'ai laissé il y a 4 mois 100? par paiement en ligne.

L'huissier a t il le droit d'intervenir et de casser ma porte et saisir mes meubles.?

Cordialement.

B.